

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 23 novembre 2012
(convocation du 12 novembre 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Novembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h50
M. CAZABONNE Alain à M. BONNIN Jean-Jacques
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h40
Mme CARTRON Françoise à M. TURON Jean-Pierre
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric à partir de 12h
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien jusqu'à 10h
M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 11h
Mme LIRE Marie-Françoise à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10h45
M. PIERRE Maurice à M. TOUZEAU Jean jusqu'à 10h
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 9h45
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 12h55
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h50
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme TOUTON Elisabeth

M. CAZENAVE Charles à Mme CHAVIGNER Michèle
M. CHARRIER Alain à M. ANZIANI Alain à partir de 12h40
M. DAVID Jean-Louis à M. BRON Jean-Charles
M. DAVID Yohan à Mme. COLLET Brigitte
Mme DELATTRE Nathalie à Mme WALRYCK Anne
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard
Mme EWANS Marie-Christine à M. CHARRIER Alain
jusqu'à 12h40 et M. TRIJOLET Thierry à partir de 12h40
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. SOLARI Joël
M. LOTHAIRE Pierre à M. SIBE Maxime
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à M. DELAUX Stéphan
M. REIFFERS Josy à M. BOUSQUET Ludovic
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme LAURENT Wanda

LA SEANCE EST OUVERTE

**Etudes de faisabilité des Zones d'Actions Prioritaires pour l'Air (ZAPA) -
Participations financières des villes de Bordeaux et Mérignac à la réalisation
d'études - Conventions de financement - Autorisation**

Monsieur BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

De nombreuses actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air sur l'agglomération de Bordeaux ont été mises en place ces 10 dernières années : développement des transports en commun dont le tramway, développement des modes de transport doux avec la mise en place d'un système de locations de vélos et le développement des pistes cyclables, mise en place de zones 30 et d'une zone à restriction d'accès de 80 ha dans le centre ville de Bordeaux, mise en place de PDE/PDA...

Cependant, des dépassements de normes en particules fines (PM10) et dioxydes d'azote (NOx), certes limités géographiquement, peu élevés en valeurs mais réguliers, ont été observés depuis 2007 et ont conduit la Commission Européenne à identifier l'agglomération de Bordeaux comme l'une des 13 zones et agglomérations françaises présentant des dépassements de normes de la qualité de l'air en particules, et à mettre la France en demeure pour le non respect des valeurs limites des particules fines.

La mise en place d'une expérimentation ZAPA est une des mesures avancées par le législateur pour répondre aux exigences de la Commission européenne en matière de qualité de l'air. Le principe des ZAPA, inscrit dans la loi Grenelle II, repose sur l'interdiction d'accès des véhicules les plus émetteurs de PM10 et de NOx, accompagnée d'une dynamique plus large de réductions des émissions de polluants atmosphériques.

La CUB associée aux communes de Mérignac et Bordeaux, a répondu à l'appel à projets lancé par l'ADEME et a lancé des études dont l'objectif est d'établir un diagnostic partagé de la situation sur la CUB et d'analyser l'opportunité ou non, de mettre en place une ou plusieurs Zones d'Actions Prioritaires pour l'Air sur le territoire communautaire. L'ADEME finance à 70% les études réalisées dans ce cadre.

Conformément à la délibération du 25 novembre 2011, un marché d'études a été lancé en janvier 2012 et notifié en mars 2012. Le groupement BURGEAP/MVA Consultancy, respectivement expert en qualité de l'air, modélisation du trafic et planification des déplacements, a été retenu pour réaliser la mission. Le démarrage des prestations a été lancé courant avril. La durée de la mission est de 10 mois. De plus, la CUB a chargé AIRAQ de réaliser des simulations prospectives de la qualité de l'air et a réalisé une enquête ménages sur le mode de chauffage des logements individuels afin d'évaluer les émissions de particules liées au chauffage au bois.

La Communauté Urbaine de Bordeaux assure la maîtrise d'ouvrage des études. Elle a constitué un comité technique composé, outre des services communautaires compétents, des services et techniciens des villes de Mérignac et de Bordeaux, de la DREAL / DDTM, de l'ADEME, du CETE, de l'ARS, d'AIRAQ.

Un comité de pilotage réunit notamment la préfecture, la DREAL, l'ADEME, un élu de la ville de Bordeaux (Anne WALRYCK), un élu de la Ville de Mérignac et des élus de la CUB (Laure CURVALE, Olivier MICHEL, Brigitte TERRAZA). Ce comité est présidé par M. Patrick BOBET.

Le montant total des études portées par la Cub est de 157 136 € HT, soit 181 834,16 € TTC selon la répartition suivante :

Marché	Prestataire	Montant en € HT après attribution du marché	Montant en € TTC	Etat d'avancement
Etude ZAPA	BURGEAP/MVA consultancy	113 400 €	135 626,40€	En cours
Simulations de la qualité de l'air	AIRAQ	17 750 €* option 1 : 6 875 €* (modélisation Gambetta) option 2 : 6 500 €* (modélisation 2015)	17 750 € option 1°: 6 875 € option 2 : 6 500 €	En cours
Enquêtes ménages chauffage	Cibles et Stratégies	12 611 €	15 082,76 €	Déjà réalisé
TOTAL		157 136 €	181 834,16 €	

*nets de taxes, non assujettis à la TVA

Conformément à l'article 5 de la convention financière 1162C0026 établie entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et l'ADEME, cette dernière accorde une subvention d'un montant prévisionnel de 122 444 €. (avant attribution des marchés)

En complément, les Villes de Mérignac et Bordeaux souhaitent apporter un co-financement qui, après déduction de la subvention de l'ADEME, se répartirait comme suit :

Financeurs	% de la participation	Montant de la participation en € TTC
CUB	90 %	53 451,15 €
Ville de Bordeaux	8 %	4 751,21 €
Ville de Mérignac	2 %	1 187,80 €
TOTAL		59 390,16 €

Les modalités de versement des participations financières des deux communes sont précisées dans les conventions ci-annexées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'accord des villes de Bordeaux et Mérignac pour contribuer financièrement aux études de faisabilité des Zones d'Actions Prioritaires pour l'Air (ZAPA)

DECIDE

Article 1 : M. le Président est autorisé à signer les 2 conventions ci-annexées précisant les modalités de versement des participations financières des communes de Bordeaux et Mérignac.

Article 2 : Les subventions correspondantes seront versées au budget de l'exercice en cours, Chap. 13, article 13241, fonction 8330, CRB BC00, Prog. OC 05

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et Républicains s'abstient

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 novembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
4 DÉCEMBRE 2012

PUBLIÉ LE : 4 DÉCEMBRE 2012

M. PATRICK BOBET